

**FICHE D'INFORMATION FINANCIÈRE ASSURANCE-VIE BRANCHES 21 ET 23
ERGO LIFE ASSURANCE-RENTIER ¹**



ERGO Life Assurance-rentier ¹

Type d'assurance-vie

Assurance-vie avec versement de rente fixe (branche 21) et/ou lié à des fonds d'investissement (branche 23).

Garanties

- Rente mensuelle. ERGO Life verse une rente, chaque mois pendant 8 ans. Le montant de cette rente peut être garanti (branche 21) et/ou lié à un ou plusieurs fonds de la branche 23.
- Capital décès. En cas de décès de l'assuré, ERGO Life verse le capital décès convenu et le contrat prend fin. Ce capital décès s'élève, en fonction de ce qui a été convenu, à 50 à 100% des avoirs sur compte.
- Capital en cas de vie. Un mois après le dernier versement de rente, ERGO life verse les avoirs sur compte constitués. Le capital minimal garanti contractuellement est alors majoré de la participation bénéficiaire. Le montant de l'éventuelle partie branche 23 des avoirs sur compte dépend de la valeur du fonds branche 23 concerné.
- Garantie vie entière. Le bénéficiaire peut utiliser le capital en cas de vie pour constituer une nouvelle rente d'une période de 8 ans auprès de ERGO Life. Au terme de cette deuxième période de 8 ans, ERGO Life versera une nouvelle fois le capital en cas de vie. A ce moment-là, le bénéficiaire pourra une nouvelle fois constituer une rente pour une troisième période de 8 ans, etc. Le capital en cas de vie est calculé d'une manière telle que ce cycle de 8 ans peut se prolonger la vie entière et que de cette façon, une rente vie entière est disponible pour le bénéficiaire. Au début de chaque nouvelle période de 8 ans, le montant de cette rente sera recalculé, en positif ou en négatif, en fonction des tarifs applicables chez ERGO Life.

Groupe cible

Cette assurance s'adresse aux personnes qui veulent bénéficier d'une rente mensuelle. Après 8 ans, le preneur d'assurance décide en toute liberté de la destination du capital. Il peut ainsi choisir de continuer à bénéficier d'une rente pendant une nouvelle période de 8 ans. Le preneur d'assurance peut, si c'est son choix, répéter à vie ce cycle de 8 ans.

Partie Branche 21

Rendement: 2,50%-taux d'intérêt garanti + participation bénéficiaire

- 2,50% + participation bénéficiaire' est un mode de placement de la branche 21 pour lequel ERGO Life garantit un taux d'intérêt de 2,50% pendant toute la durée du contrat. Grâce à ce rendement contractuel de 2,50%, le montant du versement de la rente mensuelle ainsi que le capital minimal en cas de vie ou de décès peuvent être garantis.
- Le rendement du placement est majoré d'une éventuelle participation bénéficiaire, qui est versée en même temps que le capital en cas de vie ou de décès.
- ERGO Life informe le preneur d'assurance de l'éventuel nouveau taux d'intérêt fixe en ce qui concerne une prolongation ou un renouvellement de la rente. Il le fait soit par écrit, soit par le biais d'une communication publique sur son site Internet (www.ergolife.be).
- La participation bénéficiaire éventuelle dépend des résultats réalisés par ERGO Life et est fixée chaque année par son Assemblée générale. Dans ce cadre, une distinction est en principe opérée en fonction du niveau du taux d'intérêt fixe. Les projections relatives à la participation bénéficiaire ne sont pas garanties.

Rendement passé

	Taux d'intérêt garanti	Rendement brut globale
2008	3 %	5 %
2009	3 %	4,5 %
2010	3 % 2,70 %	3,75 % 3,75 %
2011	2,70 % 2,50 %	3,25 % 3,25 %

Les 4 années précédentes, le rendement moyen s'élevait à 4,13%.

Partie Branche 23

Fonds possibles

ERGO Life Cash

Le fonds d'investissement de la branche 23 « ERGO Life Cash » a été créé le 02/11/2009 par l'assureur. Les avoirs du fonds sont investis intégralement dans le fonds d'investissement externe « Petercam Liquidity EUR B », géré par Petercam S.A., place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. La stratégie d'investissement consiste principalement à investir dans des instruments du marché monétaire libellés en euros et présentant une échéance résiduelle de maximum 12 mois, en particulier des « commercial papers », des obligations à taux flottant et des obligations ayant une échéance résiduelle de moins d'1 an. Ce fonds essaie de tirer profit des variations des taux sur le marché à court terme. L'objectif est de mieux se comporter que ses concurrents et que le benchmark Euribor 1 mois EUR.

L'assureur retire des frais de gestion sur les avoirs du fonds de 0,00082% par jour.

ERGO Life Petercam L Bonds Universalis

- Politique de placement: Ce fonds obligataire investit activement en obligations internationales gouvernementales et non gouvernementales de grande qualité. Sur la base d'examen macro-économiques et d'analyses de solvabilité et de courbe des taux d'intérêt, le gestionnaire adapte la durée résiduelle moyenne de placement ('duration'), le positionnement sur la courbe des taux d'intérêt et la répartition en devises de son portefeuille. L'étalon est le JPM Global Index dont le risque monétaire est couvert à 50%. Ce fonds vise à offrir des prestations supérieures à celles de ses concurrents, avec un risque contrôlé.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00263% par jour.
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Petercam s.a., place Sainte-Gudule 19, B-1000 Bruxelles.
- Profil de risque: défensif.
- Classe de risque: 1 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life BlackRock Global Allocation

- Politique de placement: Ce fonds investit à l'échelle mondiale dans des actions, des obligations et des titres à court terme de sociétés et d'Etat, sans limitation. Ce fonds cherche à investir dans des titres qui sont sous-évalués. Le compartiment pourra également investir dans les actions de petites sociétés et de sociétés de croissance émergentes tout comme dans des obligations high yield.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00329% par jour.
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: BlackRock Luxembourg S.A., 6D route de Trèves, L-3293 Luxembourg.
- Profil de risque: neutre.
- Classe de risque: 3 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life EdRAM Infrastructure

- Politique de placement: Ce fonds d'actions fait une gestion active de sélection de valeurs internationales intervenant dans le domaine des infrastructures de transport, de télécommunication et des infrastructures de production et de distribution d'énergies et d'eau.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00329% par jour.
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Edmond de Rothschild Asset Management, 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, France.
- Profil de risque: neutre.
- Classe de risque: 3 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life Carmignac Patrimoine

- Politique de placement: Ce fonds investit en obligations internationales, actions internationales et en devises. Pour respecter sa vocation patrimoniale, il investit en permanence au moins 50% de son actif en produits obligataires et monétaires. L'allocation flexible vise à minimiser les risques de fluctuation du capital tout en recherchant les meilleures sources de rentabilité.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00329% par jour.
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Carmignac Gestion, 24 place Vendôme, F-75001 Paris, France.
- Profil de risque: neutre.
- Classe de risque: 3 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life German Equities

- Politique de placement: Il y est essentiellement investi en actions d'entreprises allemandes de pointe. La composition du fonds d'actions est le résultat d'une sélection soignée. Les actions proviennent exclusivement d'entreprises ayant une structure saine, une position concurrentielle stable, un management de qualité et un potentiel de croissance important.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00329% par jour.
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: MEAG Munich ERGO Asset Management GmbH, Oskar-van-Miller-Ring 18, D-80333 München.
- Profil de risque: dynamique.
- Classe de risque: 4 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life Ulmus Invest

- Politique de placement: Il y est essentiellement investi en actions d'entreprises de l'Union européenne. La composition du fonds d'actions est le résultat d'une sélection soignée. Les actions proviennent exclusivement d'entreprises ayant une structure saine, une position concurrentielle stable, un management de qualité et un potentiel de croissance important.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,0027945% par jour.
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: MEAG Munich ERGO Asset Management GmbH, Oskar-van-Miller-Ring 18, D-80333 München.
- Profil de risque: dynamique.
- Classe de risque: 4 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life Petercam World 3F

- Politique de placement: Le compartiment investi dans des actions de sociétés sans limitation géographique et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00329% par jour.
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Petercam s.a., place Sainte-Gudule 19, B-1000 Bruxelles.
- Profil de risque: dynamique
- Classe de risque: 4 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life World Equities

- Politique de placement: Le compartiment investi dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale. Cet objectif est réalisé en investissant au moins 50% dans des fonds d'investisseurs externes, chacun ayant sa propre spécialisation. Les autres investissements peuvent être issus d'actions individuelles, d'obligations avec un risque d'action sous-jacent, de liquidités et de produits dérivés.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00329% par jour.
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Merit Capital nv, Museumstraat 12, B-2000 Antwerpen
- Profil de risque: dynamique.
- Classe de risque: 4 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life Degroof Energy

- Politique de placement: Le compartiment investi ses actifs nets en actions de sociétés actives dans l'exploration, la production, le transport et la distribution de produits énergétiques (pétrole, gaz, électricité, charbon...) ainsi qu'en actions de sociétés qui fournissent des services et de l'équipement à l'industrie pétrolière.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00329% par jour.
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Degroof Management Company, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- Profil de risque: très dynamique.
- Classe de risque: 5 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

ERGO Life Best of World

- Politique de placement: La stratégie de placement du fonds consiste principalement à investir dans des fonds tenant compte des opportunités du marché et capables d'adapter leur stratégie de placement aux conditions du marché. Ces fonds sous-jacents investissent principalement en actions mais les gestionnaires ont la liberté d'investir dans toute allocation afin d'atteindre leur objectif. En dehors des fonds, il peut aussi être directement investi en actions (sans limitation géographique; en fonction ou non du secteur), en trackers, en obligations, en instruments monétaires et en tous types de techniques de couverture afin de couvrir le risque sous-jacent. C'est ainsi qu'il sera au maximum tenu compte des opportunités du moment. Dans le but de maîtriser les risques d'une manière stricte, au moins deux gestionnaires de fonds différents des fonds sous-jacents seront toujours repris.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00329% par jour.
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Merit Capital nv, Museumstraat 12, B-2000 Antwerpen
- Profil de risque: très dynamique.
- Classe de risque: 5 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

Ergo Life BlackRock Mining

- Politique de placement: Ce fonds d'actions investit à l'échelle mondiale dans des actions de sociétés d'exploitation minière et de métaux exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans les secteurs de la production de métaux de base et de minerais industriels, comme le minerai de fer et le charbon. Le fonds peut également investir dans des titres de sociétés exerçant la majeure partie de leurs activités économiques dans l'exploitation de mines d'or ou d'un autre métal ou minerai précieux.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00329% par jour.
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: BlackRock Luxembourg S.A., 6D route de Trèves, L-3293 Luxembourg.
- Profil de risque: très dynamique.
- Classe de risque: 6 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

Ergo Life Carmignac Emerging Patrimoine

- Politique de placement: Ce fonds investit en obligations internationales, les actions internationales et en devises de marchés émergents. Pour respecter sa vocation patrimoniale, il investit en permanence au moins 50% de son actif en produits obligataires et monétaires. L'allocation flexible vise à minimiser les risques de fluctuation du capital tout en recherchant les meilleures sources de rentabilité.
- Frais de gestion ERGO Life: 0,00329% par jour.
- Gestionnaire de fonds du fonds d'investissement sous-jacent: Carmignac Gestion, 24 place Vendôme, F-75001 Paris, France.
- Profil de risque: très dynamique.
- Classe de risque: 6 sur une échelle de 0 (risque le plus faible) à 6 (risque le plus élevé).

Rendement

Le rendement dépend de l'évolution de la valeur d'inventaire des fonds. ERGO Life et le gestionnaire du fonds ne donnent aucune garantie quant au rendement ni aucune garantie de capital. Le risque financier est donc entièrement supporté par le preneur d'assurance/bénéficiaire. Aucune participation bénéficiaire n'est octroyée aux avoirs sur compte de la branche 23.

Rendement du passé

Les fonds d'investissement branche 23 ont été créés le 23/09/2008 excepté ERGO Life Cash qui a été créé le 02/11/2009. Il n'existe par conséquent pas assez de rendements du passé. ERGO Life Degroof Energy, ERGO Life Petercam World 3F et ERGO Life World Equities ont été créés le 01/09/2011. ERGO Life BlackRock Global Allocation, ERGO Life EdRAM Infrastructure, ERGO Life Carmignac Patrimoine, ERGO Life BlackRock Mining, ERGO Life Carmignac Emerging Patrimoine ont été créés le 17/10/2011. Pour tous les fonds, sauf le ERGO Life Best of World et ERGO Life Degroof, un fonds sous-jacent qui existe depuis plus longtemps est toujours présent. Le rendement historique en date du 30/06/2011 de ce fonds a été utilisé pour calculer les indications suivantes du rendement (à l'exception des frais de gestion).

Nom	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
ERGO Life Cash	1.91%	2.45%	2.79%	1.30%
ERGO Life Petercam L Bonds Universalis	1.25%	1.43%	0.02%	5.64%
ERGO Life BlackRock Global Allocation	16,30%	1,30%	3,90%	5,50%
ERGO Life EdRAM Infrastructure	4,56%	10,34%		-1,36%
ERGO Life Carmignac Patrimoine	-0,73%	8,34%	6,83%	9,14%
ERGO Life German Equities	23.89%	5.96%	5.30%	7.34%
ERGO Life Ulmus Invest	19.14%	0.03%	-0.05%	3.43%
ERGO Life Petercam World 3F	11.03%	2.68%	1.63%	-0.48%
ERGO Life World Equities*	6.96%	3.21%		
ERGO Life Degroof Energy	19,59%	-3.8%	1.63%	5.72%
ERGO Life Best Of World**	7.03%			7.96%
ERGO Life BlackRock Mining	39,00%	-10,90%		-5,80%
ERGO Life Carmignac Emerging Patrimoine	-0,11%			-0,11%

* Vu que la politique d'investissement a changé fondamentalement au 01/10/08, seul les rendements pertinents sont rapportés.

** Etant donné que ERGO Life Best of World est un fonds qui n'est pas lié à un fonds sous-jacent unique, il n'est pas pertinent de noter ses rendements historiques.

Les rendements du passé ne sont pas une garantie pour l'avenir. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance/le bénéficiaire.

Souscription

A tout moment.

Valeur d'inventaire

La valeur unitaire des fonds de la branche 23 figure chaque jour sur le site Internet www.ergolife.be ainsi que dans les journaux L'Echo et De Tijd, chaque semaine dans les autres journaux. La valeur d'inventaire (et la valeur unitaire qui en résulte) de chaque fonds d'investissement de la branche 23 est en principe calculée chaque jour ouvrable d'ERGO Life.

Transfert de fonds

A tout moment, la réserve d'un ou plusieurs fonds peut être transférée vers un ou plusieurs autres fonds d'investissement ou vers un mode de placement de la branche 21.

Généralités

Droits d'entrée (sur la prime)

Au maximum 3% + 0,75 €

(à indexer, indice de référence: 01/09/2008).

Droits de sortie

Voir indemnité de rachat.

Frais de gestion (sur les avoir sur compte branche 21)

ERGO Life soustrait chaque mois des frais de gestion forfaitaires aux avoirs sur compte branche 21. Ces frais mensuels s'élèvent au maximum à 2,50 € + 0,021% des avoirs sur compte branche 21.

Indemnité de rachat/ indemnité de retrait

- En cas de rachat total ou partiel, une indemnité de rachat est portée en compte. Celle-ci est égale à 5% du montant de la réserve brute rachetée. Les 5 dernières années du contrat, cette indemnité de rachat est limitée à 1% de la réserve brute rachetée, multipliée par la durée résiduelle du contrat, exprimée en années. L'indemnité de rachat minimale s'élève toutefois toujours à 75,00 €.

(*) (à indexer, indice de référence: 01/09/2008)

Frais de changement de mode de placement

Un changement de mode de placement est possible gratuitement à l'occasion de la prolongation après 8 ans de la rente (prolongation ou renouvellement du contrat).

Durée

- Le contrat a une durée maximale de 8 ans et deux mois. Il prend fin avec le versement du capital en cas de vie ou de décès de l'assuré.
- Le preneur d'assurance décide en toute liberté si le versement de la rente sera prolongé pour une nouvelle période de 8 ans au moyen d'un nouveau contrat ou d'une prolongation du contrat.

Prime

Prime unique (au minimum: € 25.000).

Fiscalité

- Taxe sur la prime: 1,1% (0% pour les rentes viagères provenant de certains « capitaux de pension »).
- Réduction d'impôt sur les primes: aucune.
- Impôt sur la rente: à la fin de chaque année, le bénéficiaire recevra une fiche fiscale, afin de pouvoir déclarer le « revenu contenu dans la rente » (art. 17, §1, 4° CIR 92). Sur cette partie de la rente est appliqué un taux d'imposition de 15% (+ centimes communaux additionnels).
- Impôt sur le capital en cas de vie: étant donné que le capital en cas de vie est versé plus de 8 ans après la conclusion du contrat, aucun impôt n'est dû sur ce capital (art. 21, 9°, b. CIR 92).
- Impôt sur le capital décès: sur un versement en cas de décès, aucun précompte mobilier n'est dû; en revanche, des droits de succession sont en principe dus.

Retrait

Un retrait total ou partiel des avoirs sur compte avant l'échéance prévue est possible à concurrence, au maximum, du capital décès. Si en cas de décès, 75%, par exemple, des avoirs sur compte sont versés, seulement 75% également des avoirs sur compte peuvent être retirés avant l'échéance du contrat. Voir ci-dessus « indemnité de rachat/indemnité de retrait ». Dans ce cas, il convient également de tenir compte des impôts éventuellement dus. En cas de retrait éventuel partiel, c'est en première instance le capital décès résiduel et les rentes prévues qui sont diminuées, sauf accord contraire.

Transfert de la branche 21 vers la branche 23 et inversement

Ce n'est que par suite d'une éventuelle poursuite après 8 ans de la rente (prolongation ou renouvellement du contrat) que le preneur d'assurance peut décider de lier les versements à un ou plusieurs autres fonds à partir de ce moment-là. A partir de ce moment-là également, le preneur d'assurance peut opter pour des versements garantis (branche 21).

Information

- Fiche sur les modes de placement. Pour les modes de placement choisis, une fiche sur les modes de placement est jointe en annexe à l'« offre » et au « formulaire de souscription ». Celle-ci donne une première indication d'un certain nombre de caractéristiques du/des mode(s) de placement.
- Le règlement de gestion contient des informations plus détaillées au sujet des modes de placement possibles. Il est disponible sur le site www.ergolife.be.
- Extrait de compte. Le client reçoit tous les ans un extrait de compte reprenant un aperçu des versements, des frais, des primes de risque soustraites, des retraits/rachats/versements, du rendement (intérêts et participation bénéficiaire dans la branche 21, évolution des cours dans la branche 23) ainsi qu'un relevé par mode de placement du nombre d'unités dans les avoirs sur compte.
- Les Conditions générales décrivent le cadre juridique général de l'« assurance-rentier » d'ERGO Life.
- Le Certificat personnel décrit les caractéristiques spécifiques de l'« assurance-rentier » d'ERGO Life.

ERGO Life, marque d'ERGO Insurance sa
Boulevard Bischoffsheim 1-8
1000 Bruxelles, Belgique

Tél. +32/2/305.18.20

Fax. +32/2/305.18.21

info@ergolife.be

Bruxelles RPM 0414.875.829

Compte fin. IBAN BE13 3751 0081 7839

BIC BBRUBEBB

Entreprise d'assurances agréée sous le code 0735

www.ergolife.be

ERGO
Life